



ORDRE DES
TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS
DU QUÉBEC

Aux candidats à la profession, diplômés du programme orthèses, prothèses et soins orthopédiques, cohorte 2022.

Message important, en vue de procéder à votre admission au système professionnel québécois suivant la fin de vos études :

Votre dernier relevé de notes en main (avec la mention DEC complété) vous pouvez procéder à une demande d'admission; cliquez sur ce lien.

<https://cloud6.eudonet.com/ccm/xtranet/otpg/signup>

Voici le tableau de la cotisation à déboursier en cette première année de pratique. Notez que votre statut est celui de Finissant 1;

http://www.otpg.qc.ca/admission/redevenir_tp/documents/Cotisations-2022-2023-juillet-aout-sept.pdf

Si vous êtes salariés, vous n'avez pas à souscrire à l'assurance responsabilité professionnelle erreur et omission; vous devez remplir l'annexe 1 en cochant le motif 7 et faire remplir la déclaration de l'employeur;

Annexe 1

<https://www.otpg.qc.ca/publications/pdf/Annexe-I-demande-exemption-arp-otpg.pdf>

Déclaration de l'employeur

<http://www.otpg.qc.ca/pdf/Declaration-employeur-type.pdf>

Si vous êtes salarié auprès d'un institut public, vous devez uniquement remplir l'annexe 1 en cochant le motif 6;

Le processus d'admission à l'Ordre est d'environ 2 semaines;

Une fois admis, vous recevrez la documentation pertinente à votre pratique professionnelle.